

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-001-14506/23/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention pour l'animation des Mesures Agro Environnementales et Climatiques sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence
69193

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est opératrice du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de la Métropole Aix-Marseille-Provence et animatrice des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC). Dans le cadre de cette animation, la Métropole Aix-Marseille-Provence a délibéré le 20 octobre 2022 (n°AGRI-004-12252/22/BM) pour une réponse à l'appel à projet « Animation des MAEC » nécessitant, pour les MAEC pastorales, la constitution d'un partenariat avec le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM) à travers la convention de partenariat n° Z230007COV (n°AGRI-005-12253/22/BM).

Par arrêté n°AMB22R093000012 du 14 décembre 2022, relatif au concours financier du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire dans le cadre de l'appel à projet pour les actions d'animation des MAEC, la DRAAF a attribué à la Métropole une subvention de 20 042,64 €.

Initialement, la date butoir pour la réalisation des actions prévues à cet appel à projet était fixée au 15 décembre 2023. Cependant, l'animation ne pourra pas être terminée d'ici le 15 décembre, car plusieurs bergers ne pourront pas élaborer leurs plans pastoraux dans les temps. A la demande de la Métropole, la DRAAF a décidé par avenant du 17 juillet 2023 à l'arrêté n° AMB22R093000012 de proroger la date de réalisation jusqu'au 15 septembre 2024.

Ainsi, au vu du délai supplémentaire accordé par la DRAAF, il convient pour la Métropole de proroger la convention de partenariat n°Z230007COV jusqu'au 15 septembre 2024 par un avenant.

Le budget prévisionnel de l'action d'animation reste inchangé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° AGRI-008-12256/22/BM du Bureau de la Métropole du 20 octobre 2022, approuvant la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la constitution de son PAEC ;
- La délibération n° AGRI-004-12252/22/BM du Bureau de la Métropole du 20 octobre 2022 autorisant la Métropole à candidater à l'appel à projet pour l'animation des MAEC pastorales sur son PAEC auprès de la DRAAF ;

Signé le 12 octobre 2023
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2023

- La délibération n° AGRI-005-12253/22/BM du Bureau de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le CERPAM pour l'animation des MAEC pastorales ;
- L'arrêté AMB22R093000012 de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du 14 décembre 2022 attribuant à la Métropole Aix-Marseille-Provence un soutien financier pour l'animation des MAEC pastorales ;
- L'avenant à l'arrêté n°AMB22R093000012 de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du 17 juillet 2023.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La prolongation du délai de réalisation des actions d'animation des MAEC accordée par la DRAAF jusqu'au 15 septembre 2024.
- La nécessité de poursuivre l'animation des MAEC pastorales en 2024 en partenariat avec le CERPAM sur le territoire du PAEC de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 de prorogation de la convention de partenariat n°Z230007COV entre la Métropole et le CERPAM jusqu'au 15 septembre 2024, ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer tout document afférent à cette délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Gestion des risques majeurs
Grand Site Concors - Sainte Victoire

Olivier FREGEAC